

# Communiqué de Presse

Le 5 décembre 2007,

## Un conseil Ville-Handicap

**Permettre à chacun d'avoir accès aux mêmes services dans la vie quotidienne, donner toute leur place aux personnes handicapées dans la ville, voilà les objectifs de la création à Ermont d'un conseil Ville-Handicap, dont la première session se tiendra le lundi 10 décembre. Martine Rachlin, Directrice de l'Action Sociale et du CCAS, est chargée de la mise en œuvre de ce projet.**

Ne pas pouvoir demander des renseignements à l'accueil d'une administration, du fait d'un trouble mental ou d'une déficience physique ; ne pas pouvoir se déplacer dans sa commune en toute autonomie ou ne pas pouvoir participer aux activités mises en place par les services municipaux en matière d'éducation ou de culture : autant de situations, différentes, mais qui constituent chacune une expression du handicap. La volonté d'améliorer l'équilibre social, de promouvoir une équité de traitement des citoyens et, ainsi, de faciliter l'intégration de tous à la vie de la cité, tous handicaps confondus, entraîne, pour une municipalité, la mise en œuvre de moyens. C'est l'objectif du Conseil Ville-Handicap, nouvellement créé sur la commune.

### Les objectifs

Les travaux de ce conseil Ville-Handicap doit permettre, à terme, d'améliorer la vie quotidienne des citoyens ermontois handicapés et de faire en sorte que ceux-ci vivent avec, et comme les autres. Le conseil sera force de concertation, de réflexion et de proposition, aura une mission d'expertise et de suivi des mesures qui seront mises en œuvre au fil des mois. Il s'inscrit dans la continuité de l'action municipale avec la volonté d'avancer de façon significative en élaborant un plan d'action global et cohérent. Enfin, le conseil Ville-Handicap, dont la première réunion se tient le lundi 10 décembre, regroupera des élus et des services municipaux, des associations représentatives des personnes handicapées et Ermontois volontaires (handicapés ou non) afin de réfléchir ensemble à la question du handicap dans la ville.

### Les pistes envisagées

Un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux va être mené par la Direction des Services Techniques qui permettra la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissements.



Contact presse : Direction de la Communication

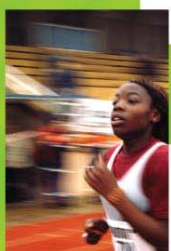
[presse@ville-ermont.fr](mailto:presse@ville-ermont.fr) - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande

Pour le reste, la première action du conseil va consister à lister toutes les difficultés auxquelles se heurtent les personnes en situation de handicap dans leur quotidien. Certaines réponses dépasseront sans doute le cadre communal puisque les politiques en faveur du handicap sont prioritairement menées aux échelons national et départemental. Toutefois, à l'échelon communal on peut penser que des améliorations seront à apporter en matière d'information, de communication, de cadre de vie, d'accès aux manifestations culturelles et sportives, à la médiathèque, d'accès à l'emploi, aux commerces.

### Un projet à long terme

Martine Rachlin, chargée du projet souhaite que ce travail est une durée de vie important qui s'étalerait « tout au long de l'année 2008, et au-delà ». Ce conseil va fonctionner à l'instar des autres conseils de démocratie participative mis en place sur la commune – Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ), conseil des seniors, conseils de quartier – Les propositions issues de ces travaux seront formalisées dans une charte Ville-Handicap, signée avec les associations partenaires, qui sera emblématique de cette démarche qualitative destinée à donner le même confort de vie à tous les habitants.

Direction de l'Action Sociale et du Centre Communal d'Action Sociale  
Mairie bâtiment A  
100 rue Louis de Savoie  
BP 83 – 95123 Ermont  
01 30 72 38



---

**Contact presse :** Direction de la Communication

[presse@ville-ermont.fr](mailto:presse@ville-ermont.fr) - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande